

# Ville de GRUISSAN

## Conseil Municipal

Séance du Mardi 17 juillet 2012 à 18 heures

---

### COMPTE RENDU

**PRÉSENTS** : CODORNIU D - LABATUT L - OLIVIER N - LOPEZ R - DELRIEU C - CAREL M VAQUIE C - SELIG H - DOMENECH A - BEDOS A - COMBRES D - DOS SANTOS F GAGNOULET B - BATT R - SANTACATALINA H - JEAN P

**PROCURATIONS** : OURNAC A à DELRIEU C  
BOUCHER-GARCIA MF à CODORNIU D  
GRILLOU P à BATT R  
PFLUMIO C à JEAN P  
TINE S à LOPEZ R  
BES D à DOMENECH A

**ABSENTS OU EXCUSÉS** : BRAEM B - CORNILLEAU JC - EYME E - GARCIA J - LENOIR A

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : OLIVIER N

➤ Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'adopter l'ordre du jour diffusé avec la convocation et complété par les points suivants :

#### **Information** :

Le point « Délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal au Maire » inscrit à l'ordre du jour dans le « 2) Action économique » constitue une information au Conseil Municipal dans le cadre des compétences exercées par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **Points ajoutés en questions diverses**

- Échange parcelles INRA
- Résiliation bail rural - Monsieur MINANA Roland
- Résiliation bail rural - Monsieur GAUBERT Georges
- Résiliation bail rural - Monsieur SANTACATALINA Jérôme

➤ L'ordre du jour, tel que présenté par Monsieur le Maire, est adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ Le compte rendu de la séance du Mercredi 30 mai 2012 est adopté par l'ensemble des membres présents à la séance ou ayant donné procuration.

<b>Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération</b>	<b>Le Maire</b>
---	-----------------

Monsieur le Maire présentera au Conseil Municipal le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'en prendre connaissance et de l'approuver.

Le rapport est disponible et consultable au Secrétariat Général aux heures habituelles d'ouverture des bureaux

Porté à connaissance.

Monsieur le Maire présentera au Conseil Municipal le rapport d'activité annuel 2011 Eau potable / Assainissement du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'en prendre connaissance et de l'approuver.

Le rapport est disponible et consultable au Secrétariat Général aux heures habituelles d'ouverture des bureaux

Porté à connaissance.

Motion pour l'implantation d'une gare TGV dans le Narbonnais

Le Maire

Monsieur le Maire rappelle que notre département va voir se concrétiser le passage d'une ligne LGV qui complètera le chaînon manquant entre Montpellier et Perpignan, puis dans un 2<sup>ème</sup> temps, entre Toulouse et Narbonne.

Notre territoire retrouverait ainsi sa vocation historique de carrefour majeur au cœur de dynamiques territoriales très fortes.

Le projet de gare à l'ouest de Narbonne apporterait une dimension supplémentaire aux infrastructures majeures du Port de la Nouvelle et de l'aéroport de Carcassonne, infrastructures développées par la Région Languedoc-Roussillon.

Cette gare représente pour notre département une opportunité pour pouvoir initier son développement économique en tant que pôle d'attractivité majeur tant pour le Littoral que pour l'arrière pays.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affirmer son attachement à l'implantation d'une gare TGV telle que présentée dans le dossier déposé le 8 juin dernier auprès de RFF.

➤ *Intervention de Monsieur le Maire : L'important est qu'une gare soit implantée dans l'Aude sur le tracé. Il rappelle la volonté du Conseil Régional d'une ligne mixte. Par solidarité nous proposons de soutenir cette motion.*

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

2) ACTION ÉCONOMIQUE :

Délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal au Maire

Le Maire

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal au Maire, celui-ci doit, en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à ce titre, il a pris les décisions suivantes :

- 1 - Monsieur le Maire a mandaté des avocats pour les affaires énoncées ci-dessous :  
Contentieux Antoine PFLUMIO c/Mairie de Gruissan, suivi par Maître Thomas HAAS devant le Conseil d'Etat ;  
Contentieux Jacques JAGU c/Mairie de Gruissan, suivi par Maître Catherine GUILLEMAIN ;

Contentieux SCI CASCA L'ESCALE c/Mairie de Gruissan, suivi par Maître Lauriane JOSENDE ;  
Contentieux Entreprise CABROL c/Mairie de Gruissan, suivi par Maître Emmanuelle PAILLES.

2 - Signature du contrat d'émission de cartes d'achat public « CB » avec CIC SUD OUEST en date du 31 mai 2012.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de ces décisions.

**Porté à connaissance.**

➤ *Intervention de Monsieur Pierre JEAN, Conseiller Municipal :*  
*Monsieur JEAN pense que la dimension du contentieux est démesurée pour Monsieur JAGU par rapport à l'affaire.*  
*Il souhaitait s'abstenir pour ce cas et le cas PFLUMIO mais ceci ne se vote pas.*

Exonération Taxe Foncière sur le non bâti exploitations agricoles
---

Le Maire
----------

Monsieur le Maire rappelle le violent épisode de grêle intervenu le 7 juin 2012.

Il indique que cela a entraîné des pertes de récoltes conséquentes sur les vignobles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour solliciter l'exonération des exploitants concernés de l'impôt 2012 sur le foncier non bâti.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

**3) PERSONNEL :**

Prise en charge des frais de renouvellement permis poids lourd
--

M. CAREL
----------

Pour qu'un permis poids lourds soit valide, le titulaire doit passer au moins tous les 5 ans une visite médicale auprès de la commission médicale des permis de conduire de la préfecture de l'Aude.

Cette visite médicale se déroule désormais au cabinet médical d'un médecin agréé. Le montant de cette visite est de 33 € depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

A la demande de la collectivité et pour nécessité de service, certains agents titulaires du permis poids lourd doivent passer cette visite médicale confirmant leur aptitude à la conduite de ces véhicules.

Les frais occasionnés par ce renouvellement de permis poids lourds s'élèvent à 40 euros (visite médicale de 33 € + photos).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la prise en charge partielle (soit 10 €) des frais de renouvellement du permis poids lourds passé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011 à ce jour pour un agent qui n'a perçu qu'un remboursement de 30 €.

Monsieur le Maire propose pour les renouvellements à venir le versement d'un forfait de 40 euros par agent et dit que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 011 du budget communal.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

La Loi 2012-347 du 12 mars 2012 a mis en œuvre le protocole d'accord signé le 31 mars 2011 avec les organisations syndicales. Elle a pour objectif l'amélioration des conditions d'emplois des non-titulaires et notamment la transformation des CDD en CDI pour les agents qui sont en fonction au 13 mars 2012 et qui justifient d'au moins 6 ans de services publics effectifs sur une durée de référence de 8 ans (du 13/03/2004 au 13/03/2012).

Un seul agent de la collectivité répond à ce critère, en conséquence, Monsieur le Maire propose la transformation de son contrat en cours en contrat à durée indéterminée à compter du 13 mars 2012.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les créations et les suppressions de postes suivantes :

La création d'un poste en contrat à durée indéterminée de droit public :

1 agent social de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (90 %)

Création :

3 postes d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

1 poste d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (80 %)

1 poste d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (50 %)

2 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (75 %)

1 poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (72 %)

Suppression :

3 postes d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

1 poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (80 %)

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs ci-annexé, comportant les créations et les suppressions de postes prévues, à compter du 13 mars 2012 pour le CDI et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 pour les autres postes et de dire que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 012 du budget.

	Postes existants au 26/04/2012	Modifications	Nouvel effectif au 17/07/2012
<b>0 - Emplois de cabinet</b>			
Directeur de cabinet	1		1
Collaboratrice de cabinet	1		1
<b>I - Filière administrative</b>			
<u>Emplois de direction</u>			
DGS 20 à 40 000 Hab. (attaché principal de 1 <sup>ère</sup> classe)	1		1
DGST 20 à 40 000 Hab. (ingénieur principal)	1		1
<u>Cadre d'emploi d'attaché</u>			

Attaché principal	2		2
Attaché	3		3
<b><u>Cadre d'emploi de Rédacteur</u></b>			
Rédacteur chef	2		2
Rédacteur principal	1		1
Rédacteur	2		2
<b><u>Cadre d'emploi des Adjoints administratifs</u></b>			
Adjoint administratif principal 1ère classe	1		1
Adjoint administratif principal 2ème classe	1		1
Adjoint administratif de 1ère classe	16		16
dont temps non complet	1 à 57,15 %		1 à 57,15 %
Adjoint administratif de 2ème classe	15		15
dont temps non complet	1 à 80%		1 à 80%
<b>II - Filière technique</b>			
<b><u>Cadre d'emploi des ingénieurs</u></b>			
Ingénieur principal	2		2
Ingénieur	0		0
<b><u>Cadre d'emploi des techniciens territoriaux</u></b>			
Technicien	1		1
<b><u>Cadre d'emploi des agents de maîtrise</u></b>			
Agent de maîtrise principal	1		1
Agent de maîtrise	2		2
<b><u>Cadre d'emploi des adjoints techniques</u></b>			
Adjoint technique principal de 1ère classe	7		7
Adjoint technique principal de 2ème classe	24		24
dont temps non complet	1 à 91 %		1 à 91 %
	1 à 80%		1 à 80%
	2 à 75%		2 à 75%
Adjoint technique de 1ère classe	3	4	7
dont temps non complet		1	1 à 80 %
Adjoint technique de 2ème classe	48		45
dont temps complet	39	-3	36
dont temps non complet	9		9
	3 à 80 %	-1	2 à 80 %
	1 à 72 %		1 à 72 %
	1 à 69 %		1 à 69 %
	1 à 65%		1 à 65%
	1 à 61,33 %		1 à 61,33 %
	1 à 51 %		1 à 51 %

	1 à 50 %	1	2 à 50 %
<b>III - Filière médico sociale</b>			
<b><u>Cadre d'emploi des infirmiers territoriaux</u></b>			
Infirmière de classe supérieure	0		0
Infirmière de classe normale	1		1
<b><u>Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture</u></b>			
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	0		0
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	0		0
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	5		5
dont temps non complet	2 à 93 %		2 à 93 %
	3 à 90 %		3 à 90 %
<b><u>Cadre d'emploi ATSEM</u></b>			
ATSEM principal de 1ère classe	0		0
ATSEM principal de 2ème classe	0		0
ATSEM de 1ère classe	6		6
dont temps non complet	1 à 85,7%		1 à 85,7%
	2 à 85 %		2 à 85 %
<b>IV Filière sociale</b>			
<b><u>Cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants</u></b>			
Educateur chef	1		1
Educateur principal	0		0
Educateur	0		0
<b><u>Cadre d'emploi des agents sociaux</u></b>			
Agent social principal de 1ère classe	0		0
Agent social principal de 2ème classe	0		0
Agent social de 1ère classe	3		3
dont temps non complet	2 à 90 %		2 à 90 %
Agent social de 2ème classe	3	1	4
dont temps non complet	2 à 90 %	1	3 à 90 %
	1 à 50 %		1 à 50 %
<b>V - Filière culturelle</b>			
<b><u>Cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques</u></b>			
Assistant de conservation de 2ème classe	1		1
<b><u>Cadre d'emploi des adjoints du Patrimoine</u></b>			
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	0		0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	0		0
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	0		0
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	2		2
dont temps non complet	1 à 80%		1 à 80%
<b><u>Cadre d'emploi assistant d'enseignement artistique</u></b>			

Assistant spécialisé d'enseignement artistique	1		1
<b>VI - Filière Police municipale</b>			
<b><u>Cadre d'emploi de Chef de service</u></b>			
Chef de service de police municipale de classe exceptionnelle	1		1
Chef de service de police municipale de classe supérieure	0		0
<b><u>Cadre d'emploi de gardien de police municipale</u></b>			
Chef de police	2		2
Brigadier chef principal	1		1
Brigadier	9		9
Gardien	0		0
<b>VII - Filière Animation</b>			
<b><u>Cadre d'emploi des Animateurs</u></b>			
Animateur	1		1
Adjoint d'animation de 2ème classe		3	3
dont temps non complet		2	2 à 75 %
		1	1 à 72 %
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>172</b>		<b>177</b>

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ **COMMUNICATION, CITOYENNETÉ, VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE :**

1) **VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE :**

Bourses aux livres / Don à l'association Gruis'sang	N. OLIVIER
---	------------

Monsieur le Maire rappelle que les ouvrages sortis de l'inventaire de la Médiathèque sont régulièrement donnés à des associations caritatives afin qu'elles puissent procéder à leur vente au profit de leurs actions caritatives.

AES (Accueil, Ecoute et Soutien), dernière association ayant bénéficié de ce type de don, a récolté 800€ lors des bourses aux livres de l'été dernier.

L'association Gruis'sang n'a jamais bénéficié, à ce jour, de dons de livres.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire bénéficier Gruis'sang des bourses aux livres programmées les 18 juillet et 8 août 2012.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la Municipalité de développer la culture à Gruissan et d'enrichir son patrimoine culturel. Cette volonté se manifeste notamment par l'achat d'œuvres d'artistes.

A cette fin, la Ville de Gruissan souhaite acquérir pour le musée virtuel le visuel de Grégory Balaguer, qui a participé au concours d'affiches dans le cadre des Festejades et dont l'affiche a été retenue pour Total Festum, pour la somme de 150 € (cent cinquante euros).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cette œuvre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette acquisition et de dire que les crédits nécessaires sont disponibles au budget à l'article 2161, ligne achat d'œuvres.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

<b>Convention de mise à disposition temporaire d'un local - Association Grusaren . A.DOMENECH</b>
---

Monsieur le Maire rappelle l'importance de la pérennisation des traditions culturelles et sportives Gruissanaises et notamment celle de la Rame traditionnelle pratiquée par l'association Grusaren.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait de mettre à disposition de l'association « Grusaren », un local situé sur la section AB 1409, rue Loro de Ciuffena.

A cet effet, une convention tripartite entre la Ville, la Chambre des Métiers de l'Aude et l'association « Grusaren » a été rédigée.

Monsieur le Maire propose d'adopter le projet de convention tel que présentée et de l'autoriser à la signer.

Le projet de convention est disponible et consultable au Secrétariat Général aux heures habituelles d'ouverture des bureaux

➤ *Intervention de Monsieur Pierre JEAN, Conseiller Municipal :*

*Monsieur JEAN demande si la mise à disposition des locaux est prévue à titre gratuit*

➤ *Madame Andrée DOMENECH, Maire adjointe déléguée aux associations répond :*

*Les locaux sont mis à la disposition gratuitement comme pour toutes les associations.*

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**



➤ **VIE SOCIALE** :

1) **AFFAIRES SOCIALES** :

Adoption du règlement de la crèche	C. VAQUIÉ
------------------------------------	-----------

Le Conseil Municipal a adopté par délibération du 21/01/2009 le règlement intérieur qui définit les modalités d'inscription et de fonctionnement de la crèche.

Ce règlement expose les règles de vie de la structure ainsi que le calcul des participations financières demandées aux familles en contre partie de l'accueil des enfants.

Le mode de calcul de ces participations est contractualisé par le partenariat qui lie notre Collectivité à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude.

Le rapporteur fait part de certaines modifications qu'il convient d'apporter au règlement voté précédemment compte tenu du fonctionnement actuel de la crèche.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le règlement dans sa nouvelle rédaction.

Le projet de règlement est disponible et consultable au Secrétariat Général aux heures habituelles d'ouverture des bureaux

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

1) **ENVIRONNEMENT URBANISME** :

Subvention DREAL	C. DELRIEU
------------------	------------

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le programme de la journée Découverte et Nettoyage du patrimoine naturel organisé le 2 septembre 2012.

Il précise que dans le cadre de l'engagement « Agenda 21 » l'accent est particulièrement mis sur l'action citoyenne environnementale.

Il précise qu'est également valorisée la connaissance et la protection du patrimoine naturel de Gruissan.

Cette journée citoyenne de découverte et de nettoyage se fera sur le site des Salins.

Le coût global de la journée est estimé à 3 500 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ce projet, de l'autoriser à solliciter de l'Etat la contribution financière la plus élevée possible et de dire que les crédits nécessaires seront inscrits en délibération modificative en dépense et en recette dès obtenue la décision de l'Etat sur la demande de financement.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Dénomination du marché	Nom de l'attributaire	Montant du marché € HT	Durée du marché
Aire de lavage des machines à vendanger et borne de remplissage des pulvérisateurs	SARL ASS SALES	193 186.47	3 mois
Fournitures de copieurs et prestation de maintenance	SOFEB	25 455.48	12 mois
Fournitures de bureau et papeterie  Lot 1 - petites fournitures de bureau  Lot 2 - papeterie  Lot 3 - imprimerie  Lot 4 - cartouche et consommable  Lot 5 - registres municipaux	Lots 1 et 2 : BREITHAUPT  Lot 3 : MTM  Lot 4 : OFFICE EXPRESS  Lot 5 : FABREGUE DUO	Marché à bon de commande : Lot 1 : minimum : 1 500 maximum : 5 000 Lot 2 : minimum : 1 500 maximum : 9 000 Lot 3 : minimum : 500 maximum : 3 000 Lot 4 : minimum : 1000 maximum : 5 000 Lot 5 : minimum : 500 maximum : 2 000	1an→3 ans de reconduction pas plus 31/03/2016
Mise en protection du Lido de Mateille	TAG	41 875.00	2 semaines
Acquisition matériel d'arrosage	AQUATECH	Marché à bon de commande :  Minimum : 4000 Maximum : 25 000	à partir 1er bon de commande : 14/06/2012  1an→3 ans de reconduction
Travaux de réfection complète des sanitaires du camping municipal	BATI RENOV	6 730.00	3 semaines
Travaux de rénovation WC publics chalets	BATI RENOV	Lot 1 : 13 921.44 Lot 2 : 9 723.48 Lot 3 : 9 986.50	4 semaines
Construction d'un bâtiment modulaire club house de rugby stade de mateille	OBM/BERTOLI	206 198.99	20 semaines
Fourniture et pose de signalisation verticale et horizontale	GIROD	Marché à bon de commande :	à partir 1er bon de commande Lot 1 :

		Lot 1 : maximum : 40 000 lot 2 : maximum : 25 000	25/05/2012 Lot 2 : 14/05/2012  1an→2 ans de reconduction
Travaux clôture aire de jeux pech maynaud	Sud Ouest Clôtures 2	15 820.00	2 semaines
Travaux de décompactage	FAIRWAYS	3 700.00	5 jours
Acquisition matériel roulant Lot 1 : Camion benne utilitaire 3T5 Lot 2 : Tondeuse autoportée	Lot 1 : FIAT Lot 2 : Tridôme Jardinerie	Lot 1 : 25 052.50 Lot 2 : 13 043.48	Délai de livraison :  Lot 1 : 3 mois Lot 2 : 10 jours ouvrables
Travaux concessions funéraires Lot 1 : Reprise de concessions funéraires Lot 2 : Fourniture de boîtes à ossements	Lot 1 : Grand Narbonne  Lot 2 infructueux	Lot 1 : 45 126.35	1an sans excéder 20mai 2014  A partir du 1er bon de commande : 15/05/2012
Travaux d'aménagement phare sud  Lot 1 : plâtrerie Lot 2 : électricité Lot 3 : menuiseries extérieures Lot 4 : climatisation	Lot 1 : SNP Lot 3 : GRAVES LAURENS Lot 2 et 4 : IDEE MEDITERRANEE	Lot 1 : 13 223.00 Lot 2 : 57 257.65 Lot 3 : 38934.23 Lot 4 : 36850.00	Lot 1 : 1 mois Lot 2 : 60 jours Lot 3 : 1 mois Lot 4 : 8 mois au plus
Acquisition fournitures phare sud	Lot 1 : Chausson Lot 2 : Tridôme Lot 3 : Couleurs de Tollens Lot 4 : Tridôme Lot 5 : Cedeo Lot 6 : Castan Lot 7 : Loxam	Lot 1 : 25 527.75 Lot 2 : 967.52 Lot 3 : 2 270.87 Lot 4 : 4 823.87 Lot 5 : 1 293.58 Lot 6 : 2 423.00 Lot 7 :	
Travaux de restauration d'une maisonnette : cabanon beau rêve	BATI RENOV	7 690.00	2 semaines
Hébergement PGSI	Hôtel du port	62 244.98	du 30 /06/2012 au 02/09/2012
Travaux de menuiserie - Bâtiments	COURCIERES	43 566.00	4 semaines

Porté à connaissance.

## ➤ QUESTIONS DIVERSES :

Echange parcelles INRA

H. SANTACATALINA

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de l'opportunité présentée par l'INRA d'accueillir à GRUISSAN la plus importante collection de vignobles au monde, dite collection VASSAL.

Il précise que l'accueil de cette collection nécessite :

- une unité foncière de 10ha utilisée pendant 10 ans en zone « sable », pauvre en argile,
- une zone plate de 12ha pour fiabiliser le transfert de la collection sur le long terme (50 ans minimum).

Monsieur le Maire indique que cela suppose :

- une mise à disposition de 10ha en zone « sable » par le conservatoire du littoral, propriétaire du foncier adapté,
- un échange de parcelles entre l'INRA et la Ville de GRUISSAN pour créer une nouvelle unité foncière, propriété de l'INRA, sur laquelle pourrait être réalisé le transfert de la collection.

Monsieur le Maire expose la possibilité d'échange examinée en concertation avec l'INRA.

Il précise qu'avant de soumettre ce projet au Conseil Municipal il a souhaité connaître l'avis des membres de la commission extra- municipale agricole où sont représentés les viticulteurs (cave coopérative et caves particulières) ainsi que celui de l'ACCA. Il indique que le projet d'accueil de la collection a réuni une unanimité favorable de l'ensemble des partenaires consultés par la ville.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer :

- Pour exprimer l'entier soutien de la ville de GRUISSAN au projet présenté par l'INRA,
- Pour approuver la proposition d'échange de parcelles entre la ville de GRUISSAN et l'INRA (échange répertorié sur le plan présenté qui sera annexé à la présente délibération).
- Pour autoriser le Maire à mettre en œuvre la décision d'échange et de l'autoriser à signer tout acte relatif à la réalisation de ce projet et en particulier à la signature de tout acte de transfert de propriété permettant la réalisation de l'opération présentée.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Résiliation bail rural - Monsieur MINANA Roland

L. LABATUT

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes d'un contrat en date du 1<sup>er</sup> Janvier 2007, la Commune de Gruissan a consenti un bail rural à Monsieur MINANA Roland en vue de l'exploitation des parcelles louées en vignes N° WC 258 - WC 285 - WC 288 et WC 291.

Ce bail est conclu pour une période de 9 années, renouvelable.

Monsieur MINANA Roland, par courrier du 24 Avril 2012 a informé la Commune de son intention de résilier son bail à ferme après la récolte 2012 pour raison de départ en retraite.

La commission agricole, saisie de cette demande, s'est réunie le 27 Juin 2012 et a émis un avis favorable.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la résiliation du bail de Monsieur MINANA Roland et de l'autoriser à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

Résiliation bail rural - Monsieur GAUBERT Georges
---

L. LABATUT
------------

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes d'un contrat en date du 1<sup>er</sup> Janvier 2007, la Commune de Gruissan a consenti un bail rural à Monsieur GAUBERT Georges en vue de l'exploitation des parcelles louées en vignes N°WC 296 et WC 298.

Ce bail est conclu pour une période de 9 années, renouvelable.

Monsieur GAUBERT Georges, par courrier du 7 Mars 2012 a informé la Commune de son intention de résilier son bail à ferme suite à l'arrachage des parcelles de vignes N°WC 296 et N°WC 298 - Lieu dit Falines.

La commission agricole, saisie de cette demande, s'est réunie le 27 Juin 2012 et a émis un avis favorable.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la résiliation du bail de Monsieur GAUBERT Georges et de l'autoriser à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

➤ *19h15 mn, départ de Monsieur Henri SANTACATALINA, Conseiller Municipal délégué à l'urbanisme*

Résiliation bail rural - Monsieur SANTACATALINA Jérôme
--

L. LABATUT
------------

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes d'un contrat en date du 1<sup>er</sup> Janvier 2007, la Commune de Gruissan a consenti un bail rural à Monsieur SANTACATALINA Jérôme en vue de l'exploitation des parcelles louées en vignes N°WA 27 et WB 275.

Ce bail est conclu pour une période de 9 années, renouvelable.

Monsieur SANTACATALINA Jérôme, par courrier du 26 Octobre 2010 et du 14 Novembre 2011 pour rappel, avait informé la Commune de son intention de résilier son bail à ferme pour des raisons purement économiques.

La commission agricole, saisie de cette demande, s'est réunie le 27 Juin 2012 et a émis un avis favorable.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la résiliation du bail de Monsieur SANTACATALINA Jérôme et de l'autoriser à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.**

L'examen des questions inscrites à l'ordre du jour adopté en début de séance étant achevé,  
Monsieur le Maire lève la séance à 19h25.

Le Maire,  
CODORNIOU D

Les Conseillers,  
LABATUT L

OLIVIER N

LOPEZ R

DELRIEU C

CAREL M

VAQUIÉ C

SELIG H

DOMENECH A

BEDOS A

BÉS D  
*Procuration*

BOUCHER-GARCIA MF  
*Procuration*

BRAEM B  
*Absent*

COMBRES D

CORNILLEAU J  
*Absent*

DOS SANTOS F

EYME E  
*Absente*

GAGNOULET B

GARCIA J  
*Absent*

GRILLOU P  
*Procuration*

LENOIR A  
*Absente*

OURNAC A  
*Procuration*

BATT R

SANTACATALINA H

TINÉ S  
*Procuration*

JEAN P

PFLUMIO C  
*Procuration*